

Lettre de la délégation britannique sur l'annulation du projet PT.428, un système d'armes de défense antiaérienne (Paris, 13 février 1962)

Légende: Le 13 février 1962, le secrétaire général adjoint du Comité permanent des armements (CPA) de l'Union de l'Europe occidentale diffuse une lettre de la délégation du Royaume-Uni du 8 février 1962 au sujet de l'annulation du projet PT.428 concernant un système d'armes pour la défense antiaérienne à basse altitude. La décision a été prise pour des raisons purement financières visant à faire des économies sur le budget des études et des recherches.

Source: Union de l'Europe occidentale. Comité permanent des armements. Note du secrétaire général adjoint. . Paris: 13.02.1962. SAC(62)D/168. 2p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://anlux.lu/>. Western European Union Archives. Armament Bodies. CPA/SAC. Comité permanent des armements. File CPA-069. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_la_delegation_britannique_sur_l_annulation_du_projet_pt_428_un_systeme_d_armes_de_defense_antiaerienne_paris_13_fevrier_1962-fr-f38d7926-2183-4b02-a4b9-24ad78bb0050.html



Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

U.E.O. - SECRET

SAC (62) D/168
Original anglais
13 février 1962

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT

Le Secrétaire Général Adjoint a l'honneur de diffuser ci-joint copie de la lettre N° 24391/15/62 reçue de la Délégation du Royaume-Uni. Compte tenu de cette lettre, la réunion du Groupe Technico-Militaire (TM (62) Sous-Groupe n° 2 (A/1)) sera reportée jusqu'à nouvel ordre.

Etant donné le caractère secret du projet PT.428 les Autorités du Royaume-Uni n'ont pas l'intention d'annoncer publiquement son annulation.

30, rue La Pérouse
PARIS 16ème

U.E.O.- SECRET

24391/15/62

Délégation du Royaume-Uni auprès
de l'O.T.A.N.

PARIS

8 février 1962

Mon Général,

J'ai le regret de vous informer que mes Autorités ont décidé d'annuler le projet PT.428 concernant un système d'armes pour la défense antiaérienne à basse altitude. Cette décision, qui a été prise pour des raisons purement financières, est dictée par la nécessité de réaliser des économies dans notre budget des études et recherches qui ne cesse de croître, et ne résulte nullement de doutes quant aux mérites techniques que le système présenterait une fois développé.

Vous ne manquerez pas de vous rappeler que, lors de la dernière réunion du C.P.A., j'ai attiré l'attention sur la révision périodique des prévisions budgétaires en matière de défense, actuellement en cours au Royaume-Uni et que j'ai exhorté les pays sérieusement intéressés à donner leur appui au PT.428 à faire connaître leurs intentions aussitôt que possible.

Compte tenu de cette annulation, je ne propose pas, bien entendu, d'entreprendre quoi que ce soit afin de suggérer une date pour la réunion du Groupe technico-militaire dont la création a été approuvée lors de notre dernière réunion. Je saisis toutefois cette occasion pour souligner clairement qu'en dépit de la décision du Royaume-Uni de ne pas poursuivre ce projet, nous demeurons intéressés par les moyens de défense possibles contre les attaques aériennes à basse altitude. Ce point figure, je crois, à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Groupe ad hoc ; aussi est-ce avec le plus vif intérêt que nous prendrons connaissance de toutes les propositions que d'autres pays pourraient être amenés à formuler dans ce domaine.

J'adresse copie de cette lettre à mes collègues du Comité Permanent des Armements.

Signé : D.C. HUMPHREYS

Général P. Brisac,
Secrétaire Général Adjoint
du Comité Permanent des Armements
30, rue La Pérouse
PARIS (16ème)

U.E.O.-SECRET